

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Réunion du 11 juillet 2024****OBJET :****5/ FINANCES****5.2/ Autorisation de recours à l'emprunt****Délibération n° 2024 040 BUR**

Six administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

**Sont présents :**

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- Mme Véronique MICHEL, désignée par le Conseil départemental, Vice-présidente d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,

**A donné un pouvoir :**

- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental, a donné un pouvoir à M. Jean-Jacques BAYER,

**Assistent en outre à la réunion :**

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- M. Régis ROY, Directeur clientèle,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**

Siège Social

27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059

52902 CHAUMONT Cedex 9

T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28

www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



La présente délibération a pour objectif la réalisation d'un emprunt à contracter auprès de la CDC pour le financement de l'opération suivante :

- Réhabilitation de 14 logements à Wassy, rue des Martyrs de la Résistance

Les caractéristiques de cet emprunt sont détaillées dans le tableau ci-joint.

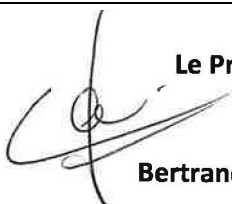
Le Conseil Départemental de la Haute-Marne sera sollicité pour la garantie du prêt à hauteur de 100%.

**Pièce jointe en annexe : Détail des emprunts.**

\*\*\*\*\*

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le Bureau du Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur Général :**

- **A signer seul les contrats réglant les conditions de ces prêts et les demandes de réalisation de fonds,**
- **A solliciter la garantie de la collectivité locale concernée,**
- **A régler les dépenses afférentes.**

<b>RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ</b>
<b>Chaumont, le 11 juillet 2024</b>  <b>Le Président</b> <b>Bertrand OLLIVIER</b>